

**Syndicat Mixte Cantal Attractivité
République Française**

Affichage Public réglementaire
effectué
du 13/10/23 au 13/11/23
Conseil départemental

DELIBERATION DE COMITE SYNDICAL

Séance du : 29 septembre 2023 16h00
Hôtel du Département, Salon Roger Besse

OBJET : Sollicitation d'aide Européenne FEDER

2023-015

Le Cantal à la Hauteur de vos projets

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 13

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 14

Étaient présents :

Collège des collectivités :

- Bruno FAURE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles CHABRIER, Conseil départemental du Cantal
- Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal
- Mireille LEYMONIE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles COMBELLE, Conseil départemental du Cantal
- Valérie RUEDA, Conseil départemental du Cantal
- Marie-Hélène CHASTRE, Conseil départemental du Cantal (suppléante)
- Philippe DELORT, Commune de St Flour

Collège des EPCI :

- Didier ACHALME, Hautes Terres Communauté
- Valérie CABECAS, Communauté de Communes du Pays Gentiane
- Martine PANI, Communauté de Communes du Pays de Salers (suppléante)

Collège des consulaires :

- Audrey MOUSSIE, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal (suppléante)
- Dominique GOUZE, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal (suppléant)

Absents –excusés :

- Edwige ZANCHI, Commune de Mauriac, pouvoir à Bruno FAURE
- Jean-Pierre SOULIER, Communauté de Communes du Pays de Mauriac
- Nicolas BARDY, Chambre d'Agriculture du Cantal

A été désignée secrétaire de séance : Marina BESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;
Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 11 ;

Monsieur le Président rappelle aux élus que le syndicat mixte a élaboré un plan d'actions relatif à sa stratégie pour améliorer l'attractivité et relever le défi démographique, qui a été présenté lors de la réunion du 7 juillet 2023.

Il précise que dans ce cadre, des financements FEDER peuvent être sollicités pour le programme d'actions et les postes.

Il demande aux élus de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande de financement auprès de l'Europe par voie de décision.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention FEDER dans le cadre du programme d'actions du SMCA et plus particulièrement « le Cantal à la hauteur de vos projets » et a arrêté le plan de financement correspondant au travers une décision.

M. le Président rendra compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte Cantal Attractivité



Bruno FAURE

PREFECTURE DU CANTAL
10 JUL. 2023
BUREAU DU COORDONNATEUR

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Notification / publication du :